GSL fiduciaire

MEDECINS DU MONDE A.S.B.L

4, rue Berwart
L-4043 ESCH-SUR-ALZETTE

RCSL : F9731
Matricule : 2013 6103 181

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

Table des matières

Bilan Abrégé en EUR au 31 décembre 2023 1
Compte de Profits et Pertes Abrégé en EUR du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 3
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023 4
1 - GÉNÉRALITÉS 4
2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION 5
2.1 - Principes généraux 5
2.2 - Principales règles d'évaluation 5
2.2.1 - Immobilisations financières 5
2.2.2 - Créances 6
2.2.3 - Conversion des postes en devise 6
2.2.4 - Comptes de régularisation actifs 6
2.2.5 - Provisions 6
2.2.6 - Dettes 7
2.2.7 - Subventions d'investissements en capital 7
2.2.8 - Comptes de régularisation passifs 7
2.2.9 - Résultat brut 7
3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 8
4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES 9
5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 10
6 - CRÉANCES 10
7 - RÉSERVES 10
7.1 - Autres réserves 10
8 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES POSTES DE «RÉSERVES» ET «RÉSULTATS» 11
9 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL 12
10 - DETTES 13
11 – COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF 13
12 – RÉSULTAT BRUT 13
13 - PERSONNEL 13
14 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION 13
15 - MEMBRES 14
16 – AUTRES INFORMATIONS 14

Bilan détaillé en EUR au 31 décembre 2023 15
Compte de Profits et Pertes détaillé en EUR du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023..... 19

MEDECINS DU MONDE A.S.B.L
4, rue Berwart L-4043 ESCH-SUR-ALZETTE
F9731

Bilan Abrégé en EUR au 31 décembre 2023

ACTIF	Référence(s)	31.12.2023	31.12.2022
C. Actif immobilisé		**376 370,75**	**53 333,16**
I. Immobilisations incorporelles	**3**	**26 948,02**	**28 127,63**
II. Immobilisations corporelles	**4**	**344 437,73**	**20 660,53**
III. Immobilisations financières	**2.2.1, 5**	**4 985,00**	**4 545,00**
D. Actif circulant		**3 035 718,14**	**1 923 959,74**
II. Créances	**2.2.2, 6**	**335 499,20**	**114 850,78**
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		283 486,15	78 005,88
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		52 013,05	36 844,90
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		**2 700 218,94**	**1 809 108,96**
E. Comptes de régularisation	**2.2.4**	**5 362,49**	**4 842,70**
TOTAL ACTIF		**3 417 451,38**	**1 982 135,60**

Bilan Abrégé en EUR au 31 décembre 2023

PASSIF	Référence(s)	31.12.2023	31.12.2022
A. Capitaux propres		**2 150 782,13**	**1 478 296,69**
IV. Réserves	7	145 180,85	236 383,61
V. Résultats reportés	8	1 223 534,24	993 269,13
VI. Résultat de l'exercice	8	435 296,66	230 265,11
VIII. Subventions d'investissement en capital	9	346 770,38	18 378,84
B. Provisions	**2.2.5**	**0,00**	**30 440,84**
C. Dettes	**2.2.6, 10**	**998 778,38**	**275 180,33**
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		998 778,38	275 180,33
D. Comptes de régularisation	**2.2.8, 11**	**267 890,87**	**198 217,74**
TOTAL PASSIF		3 417 451,38	1 982 135,60

Compte de Profits et Pertes Abrégé en EUR du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

	COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Référence(s)	31.12.2023	31.12.2022
1.	à 5. Résultat brut	2.2.9, 12	2 449 458,99	2 116 238,22
6.	Frais de personnel	13	-1 269 636,16	-1 128 208,30
a)	Salaires et traitements		-1 122 974,96	-996 252,72
b)	Charges sociales		-133 880,01	-117 133,04
i)	couvrant les pensions		-90 702,53	-79 116,00
ii)	autres charges sociales		-43 177,48	-38 017,04
c)	Autres frais de personnel		-12 781,19	-14 822,54
7.	Corrections de valeur		-39 028,02	-60 770,34
a)	sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-39 028,02	-60 770,34
8.	Autres charges d'exploitation	14	-729 298,11	-699 775,91
11.	Autres intérêts et autres produits financiers		23 799,96	2 853,46
b)	autres intérêts et produits financiers		23 799,96	2 853,46
14.	Intérêts et autres charges financières		0,00	-72,02
b)	autres intérêts et charges financières		0,00	-72,02
18.	Résultat de l'exercice	8	435 296,66	230 265,11

MEDECINS DU MONDE A.S.B.L
4, rue Berwart L-4043 ESCH-SUR-ALZETTE
F9731

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1 - GÉNÉRALITÉS

MEDECINS DU MONDE A.S.B.L (ci-après « MdM ») a été constituée le 15 octobre 2013 sous la forme d'une Association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à 4, rue Berwart L-4043 ESCH-SUR-ALZETTE.

L'exercice social de MdM commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'association vise par son objet premier le changement social, l'aide humanitaire, la coopération, au développement et la solidarité internationale.

Plus spécifiquement, MdM est une association de solidarité internationale qui a pour vocation de soigner les populations les plus vulnérables dans des situations de crises et d'exclusion partout dans le monde et au Grand-Duché du Luxembourg;

- en suscitant l'engagement volontaire et bénévole de médecins, d'autres professionnels de la santé, ainsi que des professionnels d'autres disciplines nécessaires à ses actions ;
- en s'assurant l'appui de toutes les compétences indispensables à l'accomplissement de sa mission;
- en privilégiant en toute occasion des relations de proximité avec les populations soignées.

A partir de sa pratique médicale et en toute indépendance, Médecins du Monde:

- révèle les risques de crises et de menaces pour la santé et pour la dignité humaine afin de contribuer à leur prévention;
- mobilise des partenaires pour les actions de solidarité sortant du champ de la santé;
- dénonce par ses actions de témoignage les atteintes aux droits de l'homme et plus particulièrement les entraves à l'accès aux soins;
- développe de nouvelles approches et de nouvelles pratiques de la santé publique dans le monde, fondées sur le respect de la dignité humaine;
- s'engage auprès de ses donateurs à entretenir des relations d'une totale transparence;
- milite pour instituer, en fonction d'une éthique de la responsabilité, les valeurs de la médecine humanitaire.

Parmi les principales actions de l'association figurent également :

- La mise en œuvre de toute action de prévention des maladies dans les domaines médicaux (campagne de sensibilisation, vaccinations, soutien psychologique), scientifiques (programme de recherche), sociaux (politique de protection, de réinsertion...) et politico-institutionnel.
- L'éducation au développement ainsi que la sensibilisation à cette problématique de la population au Grand-Duché de Luxembourg et dans les pays où l'association développe ses actions. Ceci par voie de campagne d'information, de publications ainsi que les mailings.

Pour concrétiser ses objectifs, l'association, dans la mesure de ses possibilités, prend l'initiative d'envoyer une équipe dans un quelconque pays éprouvé, et de rechercher tous les concours nationaux et internationaux propres à permettre à ses membres de remplir leur mandat.

Dans son action, l'association s'efforce d'assurer la mise en œuvre de programmes viables et capables d'assumer de manière autonome leur fonctionnement dans le respect des objectifs fixés.

Elle peut s'intéresser par toutes voies à toute société ou association ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à faciliter, même indirectement, la réalisation du sien.

Elle peut de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec de telles sociétés ou associations. Elle peut recevoir ou emprunter les fonds nécessaires à son activité.

Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne, société ou association liée ou non. Elle peut exercer les fonctions d'administrateur, gérant et liquidateur.

2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux principes comptables généralement admis.

La comptabilité et les comptes annuels sont établis en EUR.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée par la loi du 18 décembre 2015, déterminées et mises en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de MdM.

MdM fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 - Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par MdM sont les suivantes :

2.2.1 - Immobilisations financières

Méthode d'évaluation au coût historique

Méthode d'évaluation au coût d'acquisition

- Les autres prêts et créances immobilisées sont évalués à la valeur nominale. Ce poste concerne des cautions de location.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.2 - Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.3 - Conversion des postes en devise

MdM tient sa comptabilité en EUR.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice au 31 décembre 2023.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains non réalisés ne sont pas enregistrés.

Les éléments évalués à leur juste valeur sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les différences de change sur les éléments d'actif ou de passif comptabilisés à la juste valeur sont enregistrées en comptes de profits et pertes ou en réserves de réévaluation avec les variations de juste valeur.

2.2.4 - Comptes de régularisation actifs

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.5 - Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Provisions pour impôts

Provisions pour impôts exigibles

Les provisions pour impôts correspondant à l'obligation fiscale estimée par MdM sont enregistrées en « Dettes fiscales ». Les avances versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste « Autres créances ».

2.2.6 - Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et est amortie selon la méthode linéaire.

2.2.7 - Subventions d'investissements en capital

Les subventions reçues relatives au financement de biens d'investissements sont inscrites dans les " Capitaux propres" pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et la même durée de l'actif auquel elles se rapportent.

2.2.8 - Comptes de régularisation passifs

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.9 - Résultat brut

Le résultat brut est la différence entre le chiffre d'affaires résultant des dons et subventions reçus et des charges directement liées à l'activité.

3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	Total
	(EUR)	(EUR)
Valeur brute au début de l'exercice	**158 355,45**	**158 355,45**
Entrées au cours de l'exercice	15 602,00	15 602,00
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	0,00	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	**173 957,45**	**173 957,45**
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	**130 227,82**	**130 227,82**
Dotations de l'exercice	16 781,61	16 781,61
Reprises de l'exercice	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	**147 009,43**	**147 009,43**
Valeur nette à la fin de l'exercice	**26 948,02**	**26 948,02**
Valeur nette au début de l'exercice	**28 127,63**	**28 127,63**

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour les actifs suivant la méthode d'évaluation au coût historique

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Terrains et constructions	Instal. tech. et machines	Autres install. outillage, mobilier et mat. roulant	Total
	(EUR)	(EUR)	(EUR)	(EUR)
Valeur brute au début de l'exercice	**20 082,91**	**14 355,01**	**80 288,91**	**114 726,83**
Entrées au cours de l'exercice	325 000,00	0,00	21 023,61	346 023,61
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	**345 082,91**	**14 355,01**	**101 312,52**	**460 750,44**
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	**20 082,91**	**13 230,38**	**60 753,01**	**94 066,30**
Dotations de l'exercice	5 416,66	1 124,63	15 705,12	22 246,41
Reprises de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	**25 499,57**	**14 355,01**	**76 458,13**	**116 312,71**
Valeur nette à la fin de l'exercice	**319 583,34**	**0,00**	**24 854,39**	**344 437,73**
Valeur nette au début de l'exercice	**0,00**	**1 124,63**	**19 535,90**	**20 660,53**

5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Pour les actifs suivant la méthode d'évaluation au coût historique

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Cautionnements	Total
	(EUR)	(EUR)
Valeur brute au début de l'exercice	**4 545,00**	**4 545,00**
Entrées au cours de l'exercice	440,00	440,00
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	0,00	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	**4 985,00**	**4 985,00**
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'exercice	0,00	0,00
Reprises de l'exercice	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	**0,00**	**0,00**
Valeur nette à la fin de l'exercice	**4 985,00**	**4 985,00**
Valeur nette au début de l'exercice	**4 545,00**	**4 545,00**

6 - CRÉANCES

Les créances sont essentiellement composées de subventions à recevoir dans le cadre du projet du nouveau centre médical « CASO Esch » ainsi que de subventions à recevoir en accord avec la convention signée avec la ville d'Esch-sur-Alzette.

7 - RÉSERVES

7.1 - Autres réserves

Les autres réserves sont composées de fonds dédiés à la réalisation de différents projets.

8 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES POSTES DE «RÉSERVES» ET «RÉSULTATS»

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
Au 31/12/2022	236 383,61	993 269,13	230 265,11
Mouvements de l'exercice :			
•Affectation des résultats de l'exercice précédent	0,00	230 265,11	-230 265,11
•Autres mouvements	-91 202,76	0,00	0,00
•Résultat de l'exercice	0,00	0,00	435 296,66
Au 31/12/2023	**145 180,85**	**1 223 534,24**	**435 296,66**

9 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Subv. d'invest. sur immo. incorp.	Terrains et constructions	Instal. tech. et machines	Autres install. outillage, mobilier et mat. roulant	Total
	(EUR)	(EUR)	(EUR)	(EUR)	(EUR)
Valeur brute au début de l'exercice	**73 676,26**	**0,00**	**3 567,61**	**32 625,38**	**109 869,25**
Entrées au cours de l'exercice	0,00	325 000,00	0,00	18 468,36	343 468,36
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	**73 676,26**	**325 000,00**	**3 567,61**	**51 093,74**	**453 337,61**
Corrections de valeur cumulées au début de	**60 620,71**	**0,00**	**2 973,00**	**27 896,70**	**91 490,41**
Dotations de l'exercice	9 138,88	2 083,33	594,61	3 260,00	15 076,82
Reprises de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	**69 759,59**	**2 083,33**	**3 567,61**	**31 156,70**	**116 312,71**
Valeur nette à la fin de l'exercice	**3 916,67**	**322 916,67**	**0,00**	**19 937,04**	**346 770,38**
Valeur nette au début de l'exercice	**13 055,55**	**0,00**	**594,61**	**4 728,68**	**18 378,84**

10 - DETTES

Les dettes sont principalement composées de :

- Montans dus dans le cadre de la prise en charge de dettes « patients » dans le cadre du projet pilote CUSS (*frais médicaux, cotisations sociales, …*)
- Subventions à verser dans le cadre de projets internationaux ;
- Trop perçus à rembourser au Ministère de la Santé suite à l'établissement de décomptes.

11 – COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Il s'agit des dons privés non alloués reçus au cours du mois de décembre 2023 et alloués automatiquement à l'exercice suivant (*politique mise en place par le Conseil d'Administration*).

12 – RÉSULTAT BRUT

Le résultat brut est composé comme suit :

	2023	2022
Dons et subventions reçus	2 898 800,14	2 464 649,79
Charges externes (*de fonctionnement*)	-449 341,15	-348 411,57
Résultat brut	**2 449 458,99**	**2 116 238,22**

13 - PERSONNEL

MdM a employé 13 personnes à temps plein et en moyenne au cours de l'exercice 2023.

14 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation sont essentiellement composées de dépenses et honoraires en relation avec la prise en charge des frais médicaux des patients ainsi que de charges liées à des projets d'aide internationaux.

15 - MEMBRES

Les membres de MdM sont composés comme suit :

	2023	2022
Membres effectifs	60	51
Membres bénévoles	18	16
Membres fondateurs	7	7
Membres salariés	17	14
Total	**102**	**88**

16 – AUTRES INFORMATIONS

Volume de financement d'autres entités	189 088,39 €
Activités hors Luxembourg	0,00 %
Dons reçus pour projets internationaux	207 021,02 €
Transferts hors Luxembourg (projets internationaux)	91,34 %